

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 22 avril 2016

2^{ème} **Commission N**° CP-2016-4-2-1

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

CONVENTION DE PLANIFICATION DU PROJET 3LAND POUR LA PÉRIODE 2016-2017/2020

Résumé: Dans le cadre de l'aménagement du projet 3Land, il est proposé au Département de signer une nouvelle convention de planification pour la période 2016-2020, qui prend la suite de la prémière convention signée en 2012 et qui couvrait la période 2013-2014. L'engagement financier des partenaires dans le projet n'est détaillé que pour la période 2016-2017 et correspond à 10 000 euros de participation annuelle pour le Département, sur un budget global estimé à 480 000 euros pour 2016-2017.

Le projet 3Land porte sur l'aménagement concerté d'un vaste quartier trinational le long des rives du Rhin, à cheval sur les communes de Bâle, Huningue et Weil-am-Rhein.

Afin de coordonner leurs projets d'aménagement et d'urbanisme, ces trois villes, ainsi que la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, le Landkreis de Lörrach et le Département du Haut-Rhin sont porteurs du projet 3Land et ont signé à cet effet une première convention de planification 3Land le 25 septembre 2012, couvrant la période 2013-2014 et ayant fait l'objet d'un avenant pour l'année 2015.

Les partenaires du projet se sont ainsi engagés à poursuivre, sur le périmètre du 3Land, les objectifs de développement suivants:

- la transformation vers un quartier urbain,
- l'implantation d'habitat aux endroits les plus aptes, de zones d'activités de très haute qualité permettant la création d'emplois supplémentaires,
- l'accessibilité et l'utilisation des bords du Rhin,
- de meilleures liaisons du trafic transfrontalier afin de permettre à ce territoire d'acquérir une accessibilité optimale par les transports publics et la mobilité douce.

Afin d'atteindre ces objectifs, la première convention de planification prévoyait :

- l'élaboration d'un masterplan trinational,
- la réalisation d'études pour la création de deux ponts sur le Rhin,
- la mise en place d'une stratégie de communication trinationale pour accompagner la mise en œuvre du projet 3Land.

L'ensemble de ces objectifs a été atteint avec la validation du concept urbain élaboré par le bureau d'étude LIN par les élus du 3Land en décembre 2014, le lancement d'un concours et d'une première étude concernant la réalisation des ponts sur le Rhin et la mise en place

d'actions de communication trinationale, avec notamment l'organisation en 2015 d'une exposition itinérante, présentant le masterplan, dans les trois villes concernées par le projet.

La convention de planification pour la période 2016-2020 vise à poursuivre la conduite du projet 3Land et fixe les objectifs de travail commun entre les partenaires avec notamment :

- le lancement d'études de mobilité et de transports à l'échelle du 3Land afin d'élaborer un concept trinational de transports sur le périmètre du projet,
- le lancement d'un concours de projets pour la réalisation de la passerelle portuaire et du pont sur le Rhin,
- la mise en place d'un groupe de travail sur les paysages et sur les usages de trois parcelles pilotes.

Pour la réalisation de ces objectifs, un premier budget est établi pour la période 2016-2017 et fera l'objet d'un avenant pour la période 2018-2020, afin de s'adapter au plus juste aux besoins du projet en terme d'avancement des études.

Pour la période 2016-2017, le budget s'établit à 480 000 euros, répartis de la manière suivante :

- 120 000 € pour la France : 50 000 € pour Huningue, 50 000 € pour la CA3F et 20 000 € pour le Département
- 120 000 € pour l'Allemagne : 90 000 € pour Weil-am-Rhein et 30 000 € pour le Landkreis Lörrach
- 240 000 € pour le canton de Bâle Ville.

La convention de planification 3Land pour la période 2016-2017/2020 sera signée par l'ensemble des partenaires du projet le 4 mai 2016 lors d'une conférence de presse trinationale sur le Rhin.

La participation du Département au projet 3Land pour l'année 2016 (10 000 €) a d'ores et déjà été inscrite au budget primitif 2016. En référence à l'article 6.1 de la convention, la participation au titre de l'année 2017 sera soumise à un vote ultérieur.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de planification 3Land 2016-2017/2020, jointe en annexe, et de m'autoriser à la signer,
- d'approuver la participation départementale de 10 000€ au projet 3Land pour l'année 2016 et d'autoriser son versement; les crédits seront prélevés sur le programme F215, chapitre 204, fonction 71, nature 20421,
- de préciser que la participation départementale au titre de 2017 sera soumise au vote ultérieurement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN